

**DEMANDE(S) DE DÉROGATION(S) MINEURE(S)**

Aux personnes intéressées

1. Le conseil municipal de la Ville de Rimouski statuera sur des demandes de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du **jeudi 17 juillet 2025**, à compter de **19 h**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.
2. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.
3. Les demandes de dérogations visées sont les suivantes :

**17-21, rue Saint-Jean-Baptiste Est**

<b>Nature et effet de la dérogation mineure</b>	<b>Norme</b>	<b>Article / Grille / Tableau</b>
Permettre à un immeuble à usage habitation multifamiliale (H4) d'avoir 9 cases de stationnements pour 11 logements.	Un immeuble à usage habitation multifamiliale (H4) de 5 logements et plus doit avoir une case de stationnement par logement.	Grille C-119 (R.V.R. 820-2014)

**31, rue Adélarde-Dubé**

<b>Nature et effet de la dérogation mineure</b>	<b>Norme</b>	<b>Article / Grille / Tableau</b>
Permettre à un bâtiment principal d'être situé à une distance de 1,26 mètre de la ligne latérale 1.	La distance minimale entre un immeuble principal et une ligne latérale 1 à respecter est de 1,5 mètre.	Grille H-4010 (R.V.R. 820-2014)

**320, avenue Rouleau**

<b>Nature et effet de la dérogation mineure</b>	<b>Norme</b>	<b>Article / Grille / Tableau</b>
Permettre l'aménagement d'un escalier extérieur ouvert donnant accès au deuxième étage en cour avant-secondaire sur un immeuble à usage habitation multifamiliale (H4).	Un escalier extérieur ouvert donnant accès à un niveau autre que le sous-sol, la cave ou le rez-de-chaussée n'est pas autorisé.	Tableau 239.A (R.V.R. 820-2014)

**Rue du Verglas**

<b>Nature et effet de la dérogation mineure</b>	<b>Norme</b>	<b>Article / Grille / Tableau</b>
Permettre à un terrain de la zone H-5045 pour un usage projeté habitation unifamiliale (H1) d'avoir une superficie de 469,8 mètres.	La superficie minimale à respecter pour un terrain de la zone H-5045 est de 500 mètres.	Grilles H-5045 (R.V.R. 820-2014)

Rimouski, le 2 juillet 2025

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier